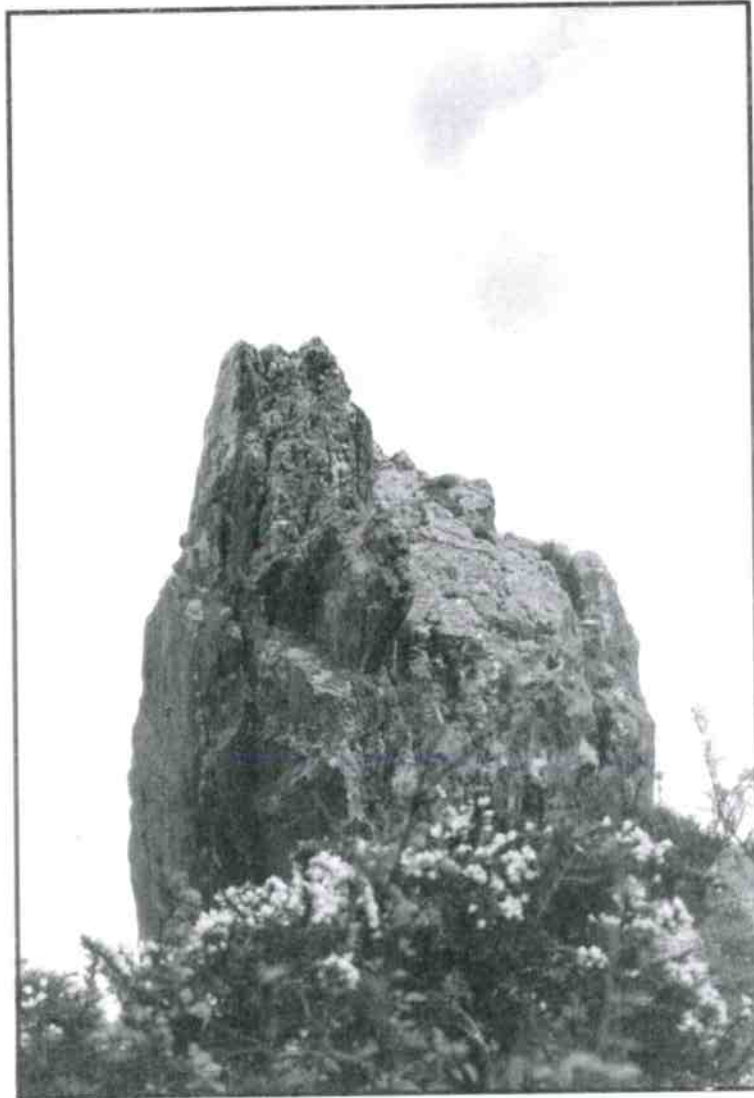


BULLETIN MUNICIPAL



Le Pec lem : point culminant de la commune : 290 m

n° 62 / JUIN 2022

Le Cloître St Thégonnec

Mot du maire.

Le voilà le mois de juin, miz Mezheven, le mois des foins.

Pa 'vez gwelet un aval deiz gouel Yann
Deiz gouel Mikael, vez gwelet kant. Quand on voit une pomme à la St Jean
A Saint Michel on en voit cent.

Miz Mezheven Mois de juin
Eus daoulagad ar merc'hed yaouank Des yeux des jeunes filles
E strink stivellou arc'hant. Jaillissent des fontaines d'argent.

Ces dictons bretons sont-ils encore de « saison » ? Notre climat se transforme, le réchauffement devient planétaire : des moyens satisfaisants sont-ils utilisés ? Pas à l'échelle du monde, probablement. En France, de nombreuses actions sont engagées, dans d'autres pays aussi, dans d'autres moins...Il serait judicieux qu'il y ait un effort solidaire en direction des plus démunis. Cette possibilité est du ressort des chefs d'état et bien entendu de notre tout nouveau président et de la toute nouvelle Assemblée nationale .

Parlons de notre dossier communal le plus important du moment : le futur gîte d'étape prévu dans l'ancien Capsell. Après les travaux préparatoires, après la définition du projet, après une étude énergétique, le permis de construire a été délivré. C'est un dossier lourd, coûteux et complexe : le toit et la charpente sont à refaire, la totalité des planchers est à remplacer, les sols à mettre à niveau et à isoler, les huisseries à remplacer...

Dans une quinzaine de jours, l'appel d'offre aux entreprises devrait être lancé ; au mieux les travaux seront achevés à fin 2023 si, tout se déroule sans anicroches...Espérons !

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un bon été : si vous restez sur place profitez-en pour découvrir ou redécouvrir les Monts d'Arrée avec, peut-être, une perception bien différente de la mienne.

« Quand l'or de l'ajonc caressera le schiste sévère,
Quand l'aube rayonnante rosira les grêles bruyères,
Mets tes pas dans les traces sauvages...
Et marche et regardes
Les beautés de cathédrales dans la cristalline rosée.
Ce soir, à ton retour, l'endroit aura changé.
Reviens à l'automne, reviens en hiver, reviens au printemps,
Surpris toujours tu seras.
Ainsi est l'ARREE, majestueuse, immuable et changeante à la fois. »

Jean René PERON

*Nous vous proposons une réunion d'information à la salle polyvalente
le : 09 juillet 2022 à 20 heures.*

Il n'y aura pas de permanence élu du samedi en juillet et août. Reprise le 3 septembre.

Compte-rendu conseil du 17/12/2021

*Versement de subvention aux associations

Le conseil a validé les propositions de la commission (détail consultable en mairie)

*Demande de subvention de l'amicale laïque

Le voyage « classe de neige », se déroulera du 7 au 11 mars 2022 pour 19 élèves des classes de CM1 et CM2. Une aide de 100 euros par enfant concerné sera attribuée soit 1 900 euros au total.

Avis favorable.

*Le conseil autorise le Maire à payer **les dépenses d'investissement à hauteur du ¼ du budget 2021**, avant le vote du budget primitif 2022

*Tarifs communaux 2022

Le Conseil vote les nouveaux tarifs proposés avec une augmentation de 2% environ par rapport à ceux de l'année précédente

*Charges transférées

le conseil est informé du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) de Morlaix communauté du 27/09/2021

le rapport concerne le transfert de la compétence eaux pluviales à Morlaix Communauté ; Cela implique une évaluation des compensations financières en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil approuve le rapport et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

*Instruction des autorisations du droit des sols ;

L'instruction des autorisations (permis de construire et autres) est une compétence de Morlaix communauté depuis 2015 ; ce service est facturé aux communes selon une convention financière fixant les tarifs des différents actes. La convention a été prorogée d'un an jusqu'au 1er janvier 2022.

L'élaboration d'une nouvelle convention n'est pas terminée et Morlaix communauté demande de prolonger de nouveau la convention actuelle jusqu'au 16/01/2023.

Avis favorable du conseil ; le Maire est autorisé à signer l'avenant.

*Groupement de commandes

Morlaix Communauté va lancer un groupement de commandes concernant les travaux de voirie dans le but d'optimiser les coûts. Il lancera les appels d'offres qui seront étudiés et validés par une commission d'appel d'offre.

Le conseil émet un avis favorable à l'adhésion au groupement de commandes et désigne le Maire, Jean-René PERON titulaire, et Cédric FEAT suppléant de la commission d'appel d'offre.

*Fresque Morlaix Arts Tours

Proposition de candidature de la commune à la reconduction de « Morlaix Arts Tour » pour l'année 2022.

Les fresques coutant environ 4 000-4 600 euros, Morlaix Communauté co-financera les œuvres à hauteur de 50% par œuvre et par commune. La commune restant maître d'ouvrage pour le projet. Le Maire est autorisé à faire acte de candidature

*Achat d'une maison.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'acquisition de la maison appartenant à Madame Maryline LOYENS située au Bourg au prix de 29 990 euros honoraires d'agence inclus soit 26 000 euros net vendeur. Autorise Le Maire à signer les actes liés à cet achat et à solliciter les entreprises pour la rénovation du bâtiment.

*Vente d'un délaissé Communal

vu la demande de Monsieur et Madame MESSAGER.

Vu le document d'arpentage.

Le conseil approuve la vente de ce délaissé au lieudit Kermorgant faisant 110 m² au prix de 3€ le m². Les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

*Consultation assurances

La commune a déjà fait appel à la société CONSULTASSUR afin de lancer un appel d'offre pour les assurances de la commune. Le marché actuel arrivant à son terme en fin d'année 2022, la société nous demande un lancement de consultation précoce avec une publication de l'appel d'offre au premier trimestre 2022. Le Maire informe le conseil de la proposition de CONSULTASSUR pour une mission d'assistance et d'organisation d'un appel à concurrence pour un montant de 1450 € H.T. auquel s'ajoute les frais de déplacement et si besoin des travaux supplémentaire pourront être facturés.

Avis favorable

*Questions diverses

- Le conseil départemental souhaite disposer du droit de préemption sur les terrains « dits le mendy », situés en zone naturelle. Le conseil municipal n'y est pas opposé.

-Le Maire informe le Conseil sur l'avancement du projet d'un espace de loisirs. Le conseil autorise à solliciter des aides financières

-L'acquisition d'un nouveau jeu dans la cour de l'école suit son cours ; la commune est dans l'attente d'autres devis,

Compte-rendu conseil du 19/01/2022

*Compte administratif et compte de gestion 2021 Commune

Commune	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice	- 37 862.08 €	+ 125 051.97 €
Résultat reporté	+ 804 888.17	-
Résultat cumulé	+ 767 026.09 €	+ 125 051.97 €

Adopté à l'unanimité.

*Fixation des taux de fiscalité 2022

Maintien du taux de Taxe Foncière pour l'exercice 2022 à 35,85 % pour les propriétés bâties
Et à 43.30 % pour les propriétés non bâties

*Affectation du résultat et budget primitif 2022

Résultats de l'exercice 2021 pour la commune :

FONCTIONNEMENT + 125 051.97
INVESTISSEMENT + 767 026.09

Décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement en totalité, en recettes d'investissement.

Les dépenses et les recettes en fonctionnement s'équilibrent à la somme de 499 200 € et en investissement à 1 213 493 €.

Adopté à l'unanimité.

***Assurance mutuelle et prévoyance des agents communaux**

Monsieur Le Maire informe sur les obligations à la date du 1^{er} janvier 2025 en matière de prévoyance (20 % minimum) et au 1^{er} janvier 2026 en termes d'assurance santé (50% minimum)
Il informe également que la commune participe pour la prévoyance, depuis 2013, au-delà de 20% par agent adhérent.

Adopté à l'unanimité.

***contrat groupe assurance Cybersécurité**

Le CDG29 a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance cybersécurité aux collectivités territoriales. La commune décide de mandater le Centre de gestion du Finistère afin de la représenter dans la procédure de mise en concurrence, sachant que la commune n'aura pas d'obligation d'y souscrire
Adopté à l'unanimité.

***Achat d'une maison située 4 place de l'Eglise**

Acquisition de la maison au Bourg cadastrée AB 0051 au prix de 26 000 euros, les honoraires de l'agence sont à la charge de la commune à hauteur de 3 990 euros pour un total de 29 990 euros. Les frais de notaire sont également à la charge de la commune soit 1386.23 euros. Le coût total est donc de 31 376.23 euros.
Adopté à l'unanimité.

***Achat d'une maison située 3 rue de la Libération**

Acquisition de la maison située au Bourg 3, Rue de la libération cadastrée AB 0482 au prix de 27 000 euros, les honoraires du notaire à la charge de la commune sont estimés à 3 000 euros.

Adopté à l'unanimité

***Actualisation lot 4 réhabilitation maison située 16 rue de la Libération**

Monsieur Le Maire demande au conseil Municipal de confirmer le changement suivant concernant la lot numéro 4 « Couverture ». En effet, il précise aux membres du Conseil Municipal que le montant global du lot numéro 4 n'est pas de 7207.50 HT (7928.25 TTC), mais comprend également un avenant de 4521.75 HT soit 4973.93 TTC. Ce dernier montant a été omis suite à une erreur de plume et se doit d'être rectifié afin de régulariser le paiement de l'entreprise concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le maire à signer le marché et l'avenant.

***Cohésion sociale**

Présentation du projet territorial de cohésion sociale 2022-2026 proposé par Morlaix communauté.

Objectif : Des droits et des services variés, favorisant proximité et mobilité sur l'ensemble du territoire, un accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle qui prend en compte de façon transversale l'ensemble des besoins pour rendre chacun acteur de son projet de vie, un territoire solidaire, où l'on se sent bien et où chacun trouve sa place

Adoption du projet territorial à l'unanimité et autorisation au Maire à signer les conventions et avenants ou toutes pièces administratives

***Acceptation d'un don**

L'amicale Laïque du personnel communal situé à Pleyber Christ, suite à sa dissolution, solde le compte par un versement aux communes membres.

Le conseil accepte le chèque de 496 €

***Règlement local de Publicité Intercommunal (RLPI)**

Il est proposé au conseil municipal : - d'émettre un avis favorable sur le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de Morlaix Communauté, notamment sur les dispositions du règlement qui concernent directement la commune ; et d'assortir cet avis des observations suivantes : En attente des retours des citoyens suite à affichage en Mairie.

Avis favorable.

*Adhésion CAUE

Renouvellement de la cotisation annuelle 2022 à hauteur de 50 euros.

Avis favorable.

*Demande de subvention

Projet de construction d'un bar-restaurant situé dans le bourg. Le projet est estimé à un montant de 540 000 euros HT. Une demande subvention est effectuée auprès de la Région Bretagne dans le cadre du programme « Bien Vivre partout en Bretagne » pour un montant de 81 000 euros.

Compte-rendu conseil du 15/04/2022

*Affectation de résultat 2021 et BP 2022 Lotissement Ar Rochou

FONCTIONNEMENT : 4 475.03 **INVESTISSEMENT** : - 268.04

Le Conseil Décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement 2022, et le déficit d'investissement en dépense d'investissement.

Le Maire présente ensuite à l'assemblée le budget primitif 2022 dont les dépenses et les recettes en **fonctionnement** s'équilibrent à la somme de **98 171,10 €** et en **investissement** à **98 171,10 €**.
Adopté à l'unanimité.

*Subvention LEADER pour le projet de gîte d'étape

Le Conseil autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de tout financeur FEADER / DLAL- FEAMP/ ITI FEADER, Etat, Région, Département au titre du Contrat de partenariat Europe/Région/Pays de Morlaix et signer les documents s'y référant.

*Ravalement des façades des bâtiments communaux

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de réaliser le ravalement des façades des bâtiments communaux.

Des devis seront réalisés pour comparer les tarifs et les prestations des différentes entreprises.

Les Membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur Le Maire à retenir l'entreprise la mieux disante après avis de la commission travaux.

*Sécurisation routière

Il est nécessaire de sécuriser des endroits dans le centre bourg et hameaux en campagne.

Les élus autorisent le Maire à demander des devis.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à retenir l'entreprise la mieux disante après avis de la commission travaux/routes.

*Vente des toilettes sèches

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à vendre les toilettes sèches au prix de 15 000 euros HT à la commune de Plouigneau et à signer tous les documents.

TRANSFORMATION DU CADRE DE VIE

Depuis la mise en place de la nouvelle équipe municipale tout est mis en œuvre pour dynamiser la vie du bourg dont les axes principaux sont le maintien de l'école et le développement des commerces locaux. Pour atteindre ces objectifs nous avons mis sur pied plusieurs programmes bien concrets .

1- Diversifier l'offre des logements locatifs pour attirer les familles

- *Mise en location de l'ancienne maison des associations
- *Réhabilitation de l'appartement de l'ancienne poste
- *Réhabilitation de la maison dite « Quemener » au 16 rue de la Libération
- *Achat du gîte de Mme Beziat au 4 rue Traverse
- *Achat et réhabilitation en cours de la maison au 4 place de l'Église
- *Achat de la maison « Courot » au 3 rue de La Libération en entrée de bourg qui offrira 2 logements après travaux de réhabilitation.

2- Réactiver les commerces disparus

- *Boulangerie/Épicerie active depuis bientôt 2 ans
- * L'ancien « Capsel » est en cours de transformation pour en faire un gîte d'étape d'une capacité de 15 couchages
- * Bar/Restaurant nous travaillons actuellement avec un architecte pour créer un projet conforme aux ambitions de la commune

3- Éclaircir la vision du bourg

Une consultation est en cours pour la réalisation d'un plan global de ravalement de tous les bâtiments communaux incluant naturellement ...:

- * L'École
- * La Mairie
- * le Musée du Loup récemment doté d'une superbe fresque artistique
- * Toutes les acquisitions de bâtiments locatifs

4- Bénéfices pour la commune

Tous ces projets attirent une nouvelle population profitable à plusieurs secteurs... :

- * Consolidation des effectifs de l'École
- * Consolidation de la clientèle Boulangerie/Épicerie
- * Regain de vie sur la place de l'Église
- * Valorisation de l'entrée de bourg « Maison Courot »
- * Création de lieux de rencontre générant du lien social

Antoine HENRY / Adjoint aux bâtiments

Ar Rochou : notre dernier « Village », en voie d'achèvement

Ici, au Cloître, depuis toujours ou presque, il a été malaisé de faire l'acquisition de terrains et de les rendre constructibles même pour y établir un lotissement.

Ce fut le cas, me semble t-il, pour celui de Vilar Ger, en 1977 ou en 1978, situé dans la partie Est du bourg .

Dans les premières années 80, l'acquisition par la commune ne fut guère simple non plus pour Roch ar Bagnard, vocable qui paraît être une traduction inexacte du nom de ce quartier : banniel aurait été pris pour Bagnard. C'était probablement la roche de la bannière. L'évêque, quand il venait dans notre église pour la cérémonie de la confirmation, y marquait un arrêt : les paroissiens portant les bannières locales l'attendaient en cet endroit : Roc'h ar Banniel.

Ces deux champs furent acquis par la municipalité d'alors présidée par François HUON maire de la commune jusqu'en 1984. Ces créations permirent de stabiliser la démographie communale et par voie de conséquence, l'ouverture d'une 3ème classe dans notre école.

Pour les 6 lotissements suivants, nous avons éprouvé le même type de difficultés et dû beaucoup chercher, beaucoup négocier, beaucoup « marchander »...à l'exception du Hameau du Loup.

L'espace occupé par le 6ème « hameau », Ar Rochou, fut la réserve foncière achetée au fil du temps, en 3 étapes.

En 2007, la famille Kerdilès nous céda 3 parcelles, après d'âpres négociations.

En 2011, la parcelle la plus grande de cet ensemble devint propriété communale.

En 2012, Monsieur Anguill de Plougonven consentit à nous vendre une troisième parcelle qui compléta notre réserve foncière.

Le permis de lotir fut déposé et obtenu. Les premiers travaux d'aménagement débutèrent en 2013 et 3 ventes actées au tout début de l'année 2014, la 4ème, 3 ans plus tard, environ. Notre première préoccupation en début de ce mandat, en mai 2020, fut de donner un aspect plus accueillant au site en débroussaillant les terrains, en faisant apparaître les limites séparatives, en terminant les aménagements commencés en 2013 : revêtement définitif de la voirie, trottoirs, éclairage public...

Rapidement un cinquième lot trouva preneur, suivi par la vente de 3 autres. Aujourd'hui, les trois derniers sont retenus ; les ventes devraient se réaliser dans les semaines à venir. Rappelons que ces terrains, viabilisés, se vendent au prix de 25 euros TTC le m².

4 maisons y sont en cours de construction, si les ventes se font, il nous faudra lancer la procédure d'autorisation d'aménagement d'un nouveau « village » route de Quillien dans un champ qui est propriété communale depuis la fin 2013 et ceci dès que « l'erreur » du PLUiH (Plan local d'Urbanisme intercommunal de l'Habitat) sera rectifiée.

URBANISME

Dans le cadre d'une construction : maison d'habitation, garage, abri de jardin, extension,,vous serez redevable d'une taxe d'aménagement et d'une redevance d'archéologie préventive, pour toute création de surface supérieure à 5 m2 et la création de places de stationnement.

Pour son calcul, 3 éléments sont pris en compte :

- Une valeur fixée chaque année par l'état : 820 € par m2 en 2022
- Un taux départemental : 1,5 % pour le Conseil Départemental du Finistère et un taux Communal fixé par délibération, compris entre 0 et 5 %
- Le nombre de m2 du projet et une valeur de 2000 € par emplacement de stationnement.

Cette participation est déduite de moitié (soit 410 €/m2) pour les 100 premiers m2 de l'habitation principale et ses annexes.

Exemple d'une situation courante :

construction d'une maison d'habitation pour sa résidence principale de 100 m2 avec 2 places de stationnement , avec un taux communal le plus fréquent (3%)

Taxe d'aménagement Pour la commune :

construction : $410 \times 100 \times 3\% = 1230,00 \text{ €}$

stationnement : $2000 \times 2 \times 3\% = 120,00 \text{ €}$

Taxe d'aménagement Pour le conseil départemental :

construction : $410 \times 100 \times 1,5\% = 615,00 \text{ €}$

stationnement : $2000 \times 2 \times 1,5\% = 60,00 \text{ €}$

redevance d'archéologie préventive :

construction : $410 \times 100 \times 0,40\% = 164,00 \text{ €}$

stationnement : $2000 \times 2 \times 0,40\% = 16,00 \text{ €}$

Concernant la commune du Cloître Saint-Thégonnec, il est important de savoir que lors de la création de la taxe d'aménagement, en décembre 2010, le Conseil Municipal avait pris la décision

de ne pas percevoir la taxe d'aménagement.

Dans notre exemple cela correspond à une économie de 1350,00 €

pour les personnes qui souhaitent installer un abri de jardin, une véranda,,,, ils doivent déposer une demande préalable de travaux jusqu'à 40 m2 de surface créée, ou une demande de permis de construire au delà de 40 m2.

Pour un abri de jardin de 20 m2 la taxe d'aménagement comprendra la part du Conseil départemental : $820 \times 20 \times 1,5\% = 246,00 \text{ €}$ et la redevance d'archéologie : $820 \times 20 \times 0,40\% = 66,00 \text{ €}$.

Les taxes d'aménagement ne sont dues qu'une seule fois

FRANCE SERVICES ITINERANT

Un mardi sur 2, de 9h à 12h, en mairie.

Une permanence avec 2 médiatrices; elles accompagnent les habitants dans leurs demandes administratives et numériques pour répondre aux questions que l'on peut se poser. (retraite, MSA, finances publiques, pôle emploi, justice, allocation familiales, assurances maladies).

Cette permanence est gratuite.

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	Permanence Pleyber-christ 9h-12h	Pleyber-Christ 14h-17h
MARDI	Permanence Le Cloître 9h-12h 1 mardi sur 2	
MERCREDI	Permanence Plounéour 9h-12h	Permanence Plourin 14h-17h 1 mercredi sur 2
JEUDI	Permanence Lanéannou 9h-12h	Permanence Plougouven 14h-17h
VENDREDI	Permanence Plourin 9h-12h	Permanence Plourin 14h-17h

Contact pour prendre rendez-vous :

Par mail : lecloitrestthegonnec@wanadoo.fr

Par téléphone : 02 98 79 70 36

Ou : fs.morlaix@pimms.org tél : 07 69 47 35 88

Brigitte Merrer

CONSEILLER NUMERIQUE

Tous les mercredis de 9h à 12h en mairie.

David Deschamps, le conseiller numérique de votre commune est disponible pour vous accompagner

Dans l'usage des outils numériques : permanences, ateliers, accompagnements spécifiques pour les habitants, les associations, les petites entreprises.

Un dispositif complémentaire à France Services.

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	Permanence Pleyber Christ 9h-12h30 / 13h30-17h	Pleyber (cyber-commune)
MARDI	Permanence Plourin-les-Morlaix 9h-12h30 / 13h30-17h	Plourin (mairie)
MERCREDI	Permanence Le Cloître (mairie) 9h-12h	Accompagnements Spécifiques et ateliers
JEUDI	Accompagnements Spécifiques et ateliers	Permanence Lannéanou (mairie) 14h-17h
VENDREDI	Accompagnements Spécifiques et ateliers	

Pour joindre votre conseiller numérique et prendre rendez-vous :

Par mail : conseiller.numerique@plourin-morlaix.bzh

Par téléphone : 06 22 63 18 50

Brigitte Merrer.

ADMR

REGION DE MORLAIX

Services et soins aux Séniors

Accompagnement du Handicap

Enfance et Parentalité

Entretien de la Maison

Aide aux Aidants ...

Les salariés et les Bénévoles de l'ADMR sont à votre écoute pour trouver la solution adaptée à vos besoins.

L'ADMR recrute près de chez vous, pour faire face aux besoins dans le secteur de l'aide et l'accompagnement à domicile.

**En CDD comme en CDI, à temps plein ou partiel choisi.
Pour l'été ou pour un engagement à plus long terme.**

ADMR Région de Morlaix

Ti Kreiz, 12 place de l'église, 29410 Pleyber Christ.

Par mail : contact.regiondemorlaix@29.admr.org

Par Tél. : 02 98 78 50 05

Brigitte Merrer.

MISSION LOCALE

DU PAYS DE MORLAIX

JEUNES de 16 à 25ans

Sortis du Système Scolaire

JEUNES de moins de 30 ans en situation d'Handicap

La Mission Locale vous aide à préparer votre Avenir !

Un Suivi, Un Service, Une Orientation, Un Conseil, Un Appui, Une Ecoute, Un Accompagnement, Une Aide.

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE (LE CEJ)

Un Accompagnement par un conseiller dédié tout au long de son parcours.

Un programme intensif de 15 à 20 h par semaine.

Un accompagnement gratuit durant 2 ans + 6 mois.

Un accès à une allocation mensuelle, en fonction de son âge, ses ressources, son statut et de respect de ses engagements.

MISSION LOCALE du Pays de Morlaix

1, rue Jean Caerou, ZA de la Boissière 29600 Morlaix.

Par mail : mission-locale-morlaix.fr

Par Tél. : 02 98 15 15 50

Brigitte Merrer.



Avis aux propriétaires de parcelles de landes : le Parc a besoin de votre aide !

Le Parc naturel régional d'Armorique porte actuellement un programme européen de préservation et de restauration des landes et de tourbières d'Armorique : le programme LIFE Landes. Il porte sur trois sites emblématiques : les monts d'Arrée, Menez Meur et le Menez Hom. Durant les quatre ans à venir, le Parc va y engager plusieurs chantiers (travaux de gyrobroyage par exemple) sur des propriétés publiques et privées. Objectif : préserver ces espaces naturels riches en biodiversité et les nombreux services qu'ils nous rendent tout en favorisant les pratiques agricoles traditionnelles de gestion de la lande comme la fauche et le pâturage.

Plusieurs propriétaires ont ainsi été contactés au cours de ces derniers mois par le Parc afin d'obtenir les autorisations de réaliser ces travaux. Nous vous invitons ainsi à contribuer à ce projet ambitieux en retournant les conventions signées au Parc ou en contactant directement le Parc pour obtenir des renseignements complémentaires (15 pl. aux Foires - 29590 LE FAOU ; Tél : 02-98-81-90-08). Aussi, les propriétaires de parcelles de landes non contactés par courriers mais désireux de faire restaurer leur lande sont également invités à contacter le Parc.

Il est précisé que ces travaux de restauration de landes sont intégralement pris en charge par le Parc, techniquement et financièrement, et permettront de préserver notre patrimoine naturel et culturel commun.

Pour en savoir plus sur le programme Life Landes, rendez-vous sur : pnr-armorique.fr (rubrique « Le Parc en action »)

UN BAR-RESTAURANT

L'ancien bar Restaurant « le Capsell », est fermé depuis maintenant dix ans, laissant les habitants de la commune et d'ailleurs, sans son principal lieu de rencontre, de convivialité.

La municipalité a obtenu récemment un permis de construire pour créer, à sa place, un gîte d'étape avec 14 couchages.

Elle a maintenant le projet de construire un Bar Restaurant, rue du calvaire, face au Musée du Loup. Un gîte d'étape, un site de loisirs multigénérationnel, un parc locatif important, bientôt une aire d'accueil de camping-cars, il nous semble qu'il faut maintenant que la commune se dote d'un tel établissement, qui fait cruellement défaut selon des témoignages réguliers.

Nous souhaitons avoir votre avis sur ce projet ;

Êtes-vous favorables à la construction d'un nouveau Bar-Restaurant ?

Si oui, qu'en attendez-vous ?

Avez-vous des suggestions à nous proposer ?

Merci de nous donner votre avis si vous le souhaitez : lecloitrestthegonnec@wanadoo.fr

A la recherche du passé récent du Cloître.

Le tragique incendie de l'entreprise Bosseur en mars 2022 a montré une fois de plus la fragilité des entreprises humaines. Tant de raisons et de hasards provoquent créations et disparitions qu'il est bon que nous gardions sur le papier la mémoire de ces activités car le souvenir en disparaît vite.

Les industries du Cloître en 1940-1944.

Le régime de Vichy a assuré le gouvernement de la France durant l'occupation, il fallait réorganiser la production et la consommation et mieux cerner les ressources. Les directives se multiplièrent pour aider les entrepreneurs et les citoyens à se procurer le nécessaire à leurs activités et à leur vie courante et réorganiser les mouvements des produits. Dans ce but, en 1942, édité par le livre commode, à Paris parut une série de très gros annuaires régionaux. L'annuaire commence par 20 pages de publicité pour des fabriques, ateliers, usines de Bretagne, vente de machines agricoles, d'engrais, biscuiteries, tanneries etc... La Bretagne apparaît à travers une suite d'articles : L'âme Bretonne, Bretagne, industries et commerces en Bretagne, l'artisanat en Bretagne, la Bretagne agricole, l'organisation professionnelle en Bretagne, marché de la pomme de terre, l'élevage du cheval, la Bretagne maritime, la gastronomie. S'ensuit une longue liste des grands services administratifs.

Rendons-nous dans le Finistère et descendons jusqu'à notre commune. Nous allons voir qu'il régnait dans ce monde encore peu mécanisé, une activité bien plus forte qu'elle ne le sera ensuite.

Cloître St Thégonnec, Département du Finistère, Canton de St Thégonnec, Arrondissement de Morlaix, 1050 habitants, gare Le cloître-Lannéanou, Hervé Quéré, cultivateur à Créach- Ménory, maire de 1934-1944.

C'est ainsi que place de l'église on trouvait :

- Le café, hôtel restaurant **Castel**, avec à l'arrière l'atelier de menuiserie et de charronnage.
- Le café et la saboterie, **Hervé**
- L'épicerie, la tournée en campagne avec collecte de beurre et d'œufs, **F. Dilasser**.
- Un débit de tabac et une cabine téléphonique, **Philo et Francine Meudec**.
- Le forgeron et la quincaillerie, **Péden**.
- Un tailleur pour homme, **Gaouyer**.

- Le café restaurant, **Rolland**.

Ensuite près du presbytère :

- Un fabricant de meubles, **Pierrer Arzur**.
- Un garage, vente et réparation de vélos, écrémeuses, lampes à carbure... **Pierre Bécam**.
- Le café **Corre**, siège également d'une entreprise de transport de voyageurs.

Puis sur l'autre place :

- La boulangerie **Scanff**, la tournée à la campagne et également un transport de voyageurs.
- L'épicerie les Docks, **Rolland**.
- Un garage vente et réparations de vélos, **Théophile Scanff**.
- Le café, menuiserie, charronnage et fabrication de cercueils, **François Louis Scanf**.

Et encore :

- Face à l'école des filles, un chiffonnier, un ferrailleur, **Jean Blougorn**.
- Plus loin, un entrepreneur de travaux publics vendant également de l'engrais, **Le Lann**.
- Pour les jours de fêtes on pouvait faire appel à Jean **Louis Blougorn**, joueur de clarinette ou encore à **Emile Beuzit** pour les bals.

Mais toutes les activités n'étaient pas concentrées au bourg :

- Deux moulins : **Milin Cuzulec**, avec boulangerie et **Milin Queuneut**.
- Une scierie au **Pleen**.
- Des entrepreneurs de battage, des marchands de bestiaux, des couturières, des maçons, des couvreurs, un bourrelier...
- Une autre partie de la commune était aussi très active, le long de la route de Morlaix allant à Carhaix, six cafés : au Pleen, au Voas, au Plessis, au pont du Briou (avec une menuiserie), à Briou Huella, au Cheval Blanc. Les transports étaient lents, pénibles et nécessitaient des arrêts fréquents pour les usagers de cette route.

Merci à Monsieur François Mallégo pour ses précieux témoignages.

Claude Roussel et Brigitte Merrer.